



Charte

des membres du collectif de Directeurs

Nous sommes des directeurs expérimentés en ESMS, exerçant avec des publics et dans des environnements et activités variés.

Nous améliorons en permanence nos connaissances et compétences.

Nous bénéficions d'un réseau professionnel pluriel, diversifié et riche.

Nous cultivons avec d'autres des valeurs basées sur le développement du secteur sanitaire et médico-social.

Nous recherchons en permanence à améliorer le service rendu aux usagers, à respecter leur dignité, et à promouvoir leur participation au fonctionnement des services et établissements

Nous apprécions partager nos pratiques avec les acteurs du secteur.

Nous attachons de l'intérêt au pouvoir de la parole et de l'action.

Nous revendiquons de riches expériences de terrain.

Nous aimons transmettre.

Nous contribuons à l'expertise et la recherche.

Dans le cadre de nos missions d'accompagnement de projets, nous nous engageons, comme membre du collectif, à :

Être compétent, et avoir les connaissances théoriques, pratiques et de mise en œuvre des actions. Être capable de refuser une mission et de faire appel aux confrères pour la réaliser.

Analyser les besoins et proposer des plans d'action, en concertation avec les autres membres du collectif.

Respecter une confidentialité totale en dehors du collectif, en s'engageant avant ou après l'achèvement d'une mission, à tenir secret toute information relative au Client.

Travailler en toute transparence entre nous. Se référer à l'organisation du collectif, notamment au niveau de la tarification des prestations.

Faire preuve de réactivité et de solidarité, notamment au moment de la proposition du projet et des différents bilans d'étape et de fin de mission. Réactivité qui s'applique également

aux communications au sein même du collectif. Un esprit d'entraide et de solidarité dans nos approches est mis en œuvre.

Respecter les pratiques, déontologiques et éthiques, honnêteté et droiture dans la conduite des missions, respect de la diversité et culture des établissements dans lesquels se déroulent les actions, indépendance, impartialité, ne pas porter atteinte à la réputation ou au travail d'autrui, respect des lois et règlements, ...

Communiquer, informer les membres du collectif d'une demande de mission ainsi que de tout dysfonctionnement en cours de prestations. Assurer un soutien aux confrères dans l'exercice de leurs missions. Participer aux rencontres régulières du collectif.

Assurance de responsabilité civile, engagement à souscrire une assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant les éventuels dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés dans l'exercice de la mission.

Chaque directeur peut à tout moment mettre fin à sa collaboration par simple information au Collectif.

Les membres du collectif peuvent également mettre fin à la collaboration d'un confrère par un simple échange avec celui-ci.

Je soussigné, certifie adhérer à la **Charte du**



Collectif de directeurs.

A, le